

bon discours pour défendre une aussi mauvaise cause. Son discours était très long et j'espérais pouvoir le lire dans le *Hansard* afin de lui répondre mieux. Mais il est trop tard maintenant, et je ne doute pas que mon honorable ami consente à ce que cette question soit renvoyée à la prochaine session, pour que nous ayons le temps de lire ses discours et d'en arriver à des conclusions plus sages. Il est trop tard maintenant pour nommer un comité, et j'espère que l'honorable représentant de Simcoe consentira au renvoi de sa motion jusqu'à la session prochaine.

L'honorable M. BENNETT: Honorables messieurs, je regrette l'attitude prise à ce sujet par le gouvernement. Lorsque cette question a d'abord été soulevée, à cause de l'urgence d'adopter les bills de chemins de fer, je fus moi-même fort indulgent. J'avais espéré qu'à la suite de la considération dont j'avais fait preuve en n'insistant pas pour que l'enquête eut lieu immédiatement, le gouvernement se serait occupé des accusations que j'avais formulées, et que des témoins seraient appelés de Montréal. Toutefois, le gouvernement a jugé bon de bloquer toute forme d'enquête en faisant toujours se lever quelque membre de l'autre côté de la Chambre pour intervenir dans le débat et empêcher un vote. A cause de la détermination du gouvernement d'empêcher toute enquête sur cette question je ne demanderai pas à ceux qui sont assis, sur les banquettes qui m'avoisinent de continuer le débat. Il est maintenant hors de propos de demander une enquête, mais j'exprimerai sincèrement l'espoir qu'entre la prorogation et la prochaine session, des élections générales auront lieu et dans cette alternative une enquête ne sera plus nécessaire sur les individus dont les faits et gestes ont été révélés. Laissez-moi vous répéter d'autre part que si les élections générales n'ont pas lieu, si ces écuries d'Augias du Canadien-National ne sont pas nettoyées à la session prochaine, et si je suis encore au milieu de vous, comme je l'espère bien, il y aura une enquête dès le commencement de la session, et je prouverai alors, comme je puis l'établir, des choses qui attaqueront encore plus le caractère des représentants de ce gouvernement que celles que j'ai déjà proférées ici.

Je n'ai pas accusé les employés subalternes. Je les laisse de côté. Contrairement à l'un des amis du gouvernement aux Communes, M. Bourassa, je ne m'abaisse pas à attaquer quelques figurants secondaires. Parmi les milliers et les milliers d'employés du Canadien-National, il y a certainement des moutons noirs, mais je ne m'en occupe pas. Je frapperai au bon endroit, à la tête des admi-

L'hon. JULES TESSIER.

nistrateurs supérieurs. Comme la pluie arrive des hauteurs et détrempé le sol, la condition des principaux administrateurs du Canadien-National influence les subalternes et se répand dans tout l'organisme. J'ai l'assurance, par écrit et autrement, de la part de nombreux employés inférieurs des chemins de fer, non pas ceux des quartiers généraux à Montréal,—qu'ils veraient avec bonheur une enquête se faire. Je répète que parmi les employés du Canadien-National, il y en a des milliers qui appartiennent à ce que nous possédons de mieux au pays, et nous n'avons pas besoin des proclamations tapageuses du président du réseau, transmises par radio, et payées à des taux extravagants par le peuple canadien, pour savoir quel est le moral de ces gens. Lorsque le président fit son apparition, il trouva ces hommes honnêtes, bien pensants et intègres; et il reconnaît que la confiance qu'ils avaient en lui est sapée et amoindrie. C'est pourquoi il s'empresse de faire des déclarations au public.

Je demande l'autorisation de retirer ma motion, mais à la session prochaine, le gouvernement en entendra parler encore.

La motion est alors retirée.

LE BILL DE L'EXTRACTION DU QUARTZ AU YUKON

PREMIERE, DEUXIEME ET TROISIEME LECTURES

Bill n° 6, intitulé: Loi concernant l'exploitation du quartz dans le territoire du Yukon.—(L'honorable M. Dandurand.)

BILL D'EMBRANCHEMENT DE CHINA-CLAY A SAINT-REMI D'AMHERST

MESSAGE A LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'honorable M. DANDURAND: Honorables messieurs, je propose.

Qu'un message soit envoyé aux Communes pour leur faire savoir que le Sénat n'insiste pas maintenant sur son troisième amendement au bill de la Chambre des communes n° 64 intitulé: Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China Clay jusqu'à Saint-Rémi d'Amherst, dans la province de Québec", et propose maintenant l'amendement qui suit:

Dans l'Annexe

Sous la rubrique: "Parcours comprenant les régales existant."

Remplacer "\$52,000" par "\$42,652".

Sous la rubrique: "Dépense moyenne par mille".

Remplacer "\$52,000" par "\$42,652".

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi.